TASSIN
LA DEMI-LUNE

N°2025-11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Jeudi 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune

Date de la convocation : le 13 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de votants :	7

Nombre d'administrateurs présent(s) :
ACQUAVIVA Caroline, BOUVIER Ghislaine, BRUYERE Renée, CHARMOT Pascal, DE LAVISON BERNARD Corinne, DUPONT Christel, JANNIN Pierrick

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 4 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, BEAL Roselyne donne pouvoir à CHARMOT Pascal, WIATR Miriam donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, DANEL Marie-Hélène donne pouvoir à JANNIN Pierrick)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 2 (HACHANI Yohann, DU VERGER Laurence)

Le secrétariat a été assuré par : M. Hacène ALLEG, Directeur général des services

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 – budget C.C.A.S

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier principal de Tassin la Demi-Lune ;

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20250626-2025-11-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2025

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069031 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CALUIRE ETABLISSEMENT : CCAS TASSIN-LA-DEMI-LUNE
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

24401 - CCAS TASSIN-LA-DEMI-LUNE Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	179 326,61	3 355 906,00	3 535 232,61
Titres de recette émis (b)	9 641,63	3 607 559,03	3 617 200,66
Réductions de titres (c)		381 790,54	381 790,54
Recettes nettes (d = b - c)	9 641,63	3 225 768,49	3 235 410,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	179 326,61	3 355 906,00	3 535 232,61
Mandats émis (f)	17 178,17	3 351 932,19	3 369 110,36
Annulations de mandats (g)		138 373,27	138 373,27
Dépenses nettes (h = f - g)	17 178,17	3 213 558,92	3 230 737,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 209,57	4 673,03
(h - d) Déficit	7 536,54		

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

1) **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du receveur, conformément au document joint en annexe ;

2) **CHARGE** Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 19 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE
B.P. 58
69812
TASSIN LA DEMI LUNE
CEDEX

Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune

Hacène ALLEG
Secrétaire de séance
Directeur général des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20250626-2025-11-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2025